



Plouvorn, le jeudi 5 décembre 2024

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion suivante :

Jeudi 27 mars 2024, à 19 h à la Mairie de Plouvorn

Ordre du jour :

1. Nomination du Secrétaire de séance
2. Proposition d'adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 6 mars 2025
3. Urbanisme
 - Création de servitude de passage et de passage de canalisations pour alimenter des parcelles contigües au lotissement communal de Kerriou
 - Accord de servitude gaz sur une parcelle communale rue du Plan d'Eau
4. Finances communales
 - Adoption des comptes de gestion et administratifs 2024
 - Contribution forfaitaire pour les frais de fonctionnement de l'Ecole de Lambader pour 2025
 - Affectation des résultats de l'exercice 2024
 - Vote des taux d'imposition 2025
 - Adoption des budgets primitifs 2025
 - Attribution des subventions communales pour 2025
 - Souscription d'un emprunt sur le budget annexe du lotissement communal de Kerriou
 - Inscription des aménagements de la rue des Cerisiers au programme de financement du département dit des « Amendes de Police »

Gilbert MIOSSEC, Maire



**Procès-verbal du Conseil Municipal du Conseil Municipal
du jeudi vingt-sept mars deux mil vingt-cinq en Mairie de Plouarn**

Le Conseil Municipal de la commune de Plouvorn s'est réuni en séance publique à la Mairie le jeudi vingt-sept mars deux mil vingt-cinq, à dix-neuf heures, sur convocation de Monsieur le Maire, Gilbert Miossec, en date du jeudi vingt mars deux mil vingt-cinq.

le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilbert MIOSSEC, en présence de : BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, CRENN Nadia, LE SCANF David, MOIGNE Pascale, MARC Anne-Hélène, BOULAIRE Véronique, JUDEAU Mariannick, LE Gall Gisèle, LE GALL Sandra, NENEZ Marie-France, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, ALLAIN Michel, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, LERROL Nicolas

Absents excusés : Stéphane PHILIP

Monsieur Gilbert Miossec accueille Madame Valérie Thomas, Conseillère aux Décideurs Locaux sur les finances communales.

Monsieur Gilbert Miossec informe de l'actuelle exposition en salle de Conseil des œuvres de Madame Claire Combot. Le vernissage auquel sont conviés les élus se tiendra mercredi 2 avril à dix-neuf heures quinze minutes en Mairie.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. Nomination du Secrétaire de séance
2. Proposition d'adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 6 mars 2025
3. Urbanisme
 - Création de servitude de passage et de passage de canalisations pour alimenter des parcelles contigües au lotissement communal de Kerriou
 - Accord de servitude gaz sur une parcelle communale rue du Plan d'Eau
4. Finances communales
 - Adoption des comptes de gestion et administratifs 2024
 - Contribution forfaitaire pour les frais de fonctionnement de l'Ecole de Lambader pour 2025
 - Affectation des résultats de l'exercice 2024
 - Vote des taux d'imposition 2025
 - Adoption des budgets primitifs 2025
 - Attribution des subventions communales pour 2025
 - Souscription d'un emprunt sur le budget annexe du lotissement communal de Kerriou
 - Inscription des aménagements de la rue des Cerisiers au programme de financement du département dit des « Amendes de Police »

La liste des délibérations à prendre au cours de la séance est la suivante, présentée ci-dessous :

Délibérations		
N°	Date	Objet
2025.03.13	27.03.2025	Nomination du secrétaire de séance
2025.03.14		Approbation du procès-verbal du Conseil du jeudi 6 mars 2025
2025.03.15		Création de servitude de passage et de passage de canalisations pour alimenter des parcelles contigües au lotissement de Kerriou
2025.03.16		Accord de servitude gaz sur une parcelle communale rue du Plan d'Eau
2025.03.17		Adoption des comptes de gestion et administratifs 2024
2025.03.18		Contribution forfaitaire pour les frais de fonctionnement de l'Ecole de Lambader pour 2025
2025.03.19		Affectation des résultats de l'exercice 2024
2025.03.20		Vote des taux d'imposition 2025
2025.03.21		Adoption des budgets primitifs 2025
2025.03.22		Attribution des subventions communales pour 2025
2025.03.23		Souscription d'un emprunt sur le budget annexe du lotissement communal de Kerriou
2025.03.24		Inscription des aménagements de la rue des Cerisiers au programme de financement du département dit des « Amendes de Police »

**Procès-verbal du Conseil Municipal du Conseil Municipal
du jeudi vingt-sept mars deux mil vingt-cinq en Mairie de Plouarn**

Nomination du Secrétaire de séance

Vu l'Article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de nommer Madame Véronique Boulaire pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Conseil Municipal, procès-verbal du jeudi six mars deux mil vingt-cinq

Mis au vote par Monsieur le Maire, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du jeudi six mars deux mil vingt-cinq est adopté à l'unanimité des membres présents.

Urbanisme

Création de servitude de passage et de passage de canalisations pour alimenter des parcelles contigües au lotissement communal de Kerriou

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, autorisent la création d'une servitude de passage sur la voirie du lotissement communal de Kerriou, pour constater la possibilité de de passage et de passage de canalisations jusqu'aux parcelles voisines, cadastrées section AB N° 350 et 353. Madame Mariannick Judeau s'abstient du vote.

Madame Pascale Moigne présente le projet, complété par les arguments de Messieurs Miossec Gilbert et Bodériou Grégory.

Ils donnent pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents correspondants.

Accord de servitude gaz sur une parcelle communale rue du Plan d'Eau

Madame Pascale Moigne, Conseillère Déléguée à l'Urbanisme-Environnement-Développement Durable, informe que la Société GrDF a régularisé avec la commune une convention de servitude sous seing privé en date du vingt-et-un novembre deux mil vingt-quatre, relative à l'implantation d'une canalisation de gaz et tous ses accessoires, sur la parcelle située à Plouvorn cadastrée section AH, numéro 162.

Cette parcelle appartenant actuellement à la Commune, la société GrDF sollicite celle-ci pour la publication d'un acte de servitude, conformément aux termes de la convention sous seing privé.

Les frais liés à cette opération seront à la charge de GrDF.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident d'approuver les dispositions qui précèdent. Madame Mariannick Judeau s'abstient du vote.

Ils autorisent Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents à intervenir permettant leur mise en œuvre, et notamment l'acte de servitude.

Finances communales

Adoption des comptes de gestion et administratifs 2024

Monsieur David Le Scanf, Adjoint au Maire, présente les comptes de l'année deux mil vingt-quatre pour le budget principal de la commune et les budgets annexes de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et du Lotissement Kerriou.

Monsieur le Maire, Gilbert Miossec, quitte la salle avant les débats.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident d'adopter les comptes de gestion pour la Commune, l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, le lotissement communal de Kerriou, dressés par les Service de Gestion Comptable de Morlaix pour l'exercice deux mil vingt-quatre.

**Procès-verbal du Conseil Municipal du Conseil Municipal
du jeudi vingt-sept mars deux mil vingt-cinq en Mairie de Lambader**

Ils sont identiques aux comptes administratifs de la commune qui se présentent comme suit :

Budgets		Résultats	
		Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture à fin 2024
Commune	Fonctionnement	669 891,38	669 891,38
	Investissement	- 1 016 879,57	915 532,42
Lotissement communal Kerriou	Fonctionnement	199 283,50	199 283,50
	Investissement	- 787 780,49	1 278 129,30
A.L.S.H.	Fonctionnement	- 57 157,51	73 215,85
	Investissement		
Total budget consolidé		- 992 642,69	433 362,15

A suivre, Madame Valérie Thomas, Conseillère aux Décideurs Locaux, détaille précisément les comptes deux mil vingt-quatre de la Commune. Un comparatif est proposé avec des communes de même strate démographique, à l'aide de l'outils d'attractivité du territoire.

Contribution forfaitaire pour les frais de fonctionnement de l'Ecole de Lambader pour 2025

Suite à la réunion du mercredi vingt-six février deux mil vingt-cinq de la Commission « Affaires Scolaires-Enfance », Madame Marie-Christine Pichon, Adjointe au Maire rapporteur de la Commission, propose à l'assemblée le montant forfaitaire annuelle pour deux mille vingt-cinq au titre de la participation aux frais de fonctionnement de l'Ecole. Madame Marie-Christine Pichon en détaille les éléments financiers.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident d'attribuer le montant forfaitaire suivant : deux cent mille quatorze Euros et dix-huit centimes.

Affectation des résultats de l'exercice 2024

Monsieur David Le Scanf, Adjoint au Maire en charge des Finances, Rapporteur de la Commission « Finances » réunie à la Mairie les mercredi dix-neuf février et jeudi treize mars deux mil vingt-cinq, propose l'affectation des résultats excédentaires provisoires de l'année deux mil vingt-quatre. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'affecter les résultats comme indiqués ci-dessous.

Budget principal de la Commune

Affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement de six cent soixante-neuf mille huit cent quatre-vingt-et-onze Euros et trente-huit centimes (669.891,38 €.) pour deux cent trente-trois mille neuf cent soixante-seize Euros (233.976 €.) conservés en recettes de fonctionnement à l'article 002 « *Excédent de fonctionnement N-1* » et pour quatre cent trente-cinq mille neuf cent quinze Euros et trente-huit centimes (435.915,38 €.) affectés en recettes d'investissement à l'article N° 1068 « *Excédent de fonctionnement capitalisé* » du budget de la commune.

Budget annexe du Lotissement communal de Kerriou

Conservation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement de cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent quatre-vingt-trois Euros et cinquante centimes (199.283,50 €.) en recettes de fonctionnement à l'article 002 « *Excédent de fonctionnement N-1* »

Vote des taux d'imposition 2025

Conformément à loi n°80-10 du 10 janvier 1980 selon laquelle le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune, Monsieur David Le Scanf, Adjoint au Maire en charge des Finances Communales, Rapporteur de la Commission Finances réunie en Mairie

**Procès-verbal du Conseil Municipal du Conseil Municipal
du jeudi vingt-sept mars deux mil vingt-cinq en Mairie de Plouvorn**

lundi dix-sept février et jeudi treize mars deux mil vingt-cinq, propose aux membres du Conseil Municipal de fixer les taux de fiscalité deux mil vingt-cinq inchangés.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, fixent les taux de la fiscalité pour la commune de Plouvorn comme suite :

Taxe d'habitation :	15,51 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	36,31 %
Taxe foncière sur les propriétés non-bâties :	40,69 %

Ils chargent Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux ; et de transmettre l'Etat N° 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.

Monsieur Philippe Bras énonce que les taux n'augmentent pas au niveau communal, mais les bases augmentent en fonction de l'inflation, ce que lui confirme Madame Valérie Thomas.

Adoption des budgets primitifs 2025

Monsieur David Le Scanf, Adjoint au Maire, présente à l'assemblée le projet du budget primitif de la commune pour l'année deux mil vingt-cinq

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, approuvent le budget primitif principal de la Commune arrêté comme suit – avec les abstentions de Mesdames Morgane Kermaol et Ingrid Oehler :

Sections	Dépenses	Recettes
Exploitation	3.040.073	3.040.073
Investissement	3.010.636	3.010.636

Ils approuvent le budget annexe Accueil de Loisirs Sans hébergement arrêté comme suit – avec l'abstention de Madame Morgane Kermaol :

Sections	Dépenses	Recettes
Exploitation	281.716	281.716
Investissement	0	0

Ils approuvent le budget annexe Lotissement communal de Kerriou arrêté comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Exploitation	3.048.309	3.048.309
Investissement	3.436.890	3.436.890

Ils délèguent à Monsieur le Maire la possibilité de procéder à des virements de crédits entre chapitres dans la limite de sept virgule cinq pour cent (7,5 %) des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exception des dépenses de personnel.

Cette délégation est une délégation permanente dans le cadre des pouvoirs que l'organe délibérant accorde à l'exécutif durant la durée de son mandat. Si un virement de crédits entre chapitres est mis en œuvre, il fait l'objet d'une décision de l'exécutif dont il rend compte à la réunion du Conseil Municipal le plus proche.

Sur le plan technique, le virement de crédits se traite comme une décision modificative classique transmise au comptable public.

Attribution des subventions communales pour 2025

Les personnes suivantes, membres du bureau des associations concernées par les attributions de subventions, quittent la pièce avant le débat et vote : Martial Cadiou, Nicolas Lerrol, Gisèle Le gall, Grégory Bodériou, Philippe Bras.

Après avoir écouté les rapporteurs des réunions de commissions réunis pour proposer l'attribution des subventions – Mesdames Anne-Hélène Marc et Nadia Crenn - après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident le versement des subventions suivantes à l'article de fonctionnement N° 65748 « Subvention de fonctionnement – organismes privés » du budget communal deux mil vingt-cinq, pour un montant de trente-trois mille quarante-cinq Euros (Abstention de Monsieur Philippe Guillerm) :

Associations	Année 2025
Arts et Ziks	2.500
Société de Chasse	1.000
Théâtre	400
Avel Lambader	3.000
Plouvorn Handball	7.500
Avant-Garde	7.000
Foulées Plouvorn	500
Club de Judo	500
Troadé	400
Tennis Club	1.115
Cyclo Club Plouvornéen	1.000
Animations Plouvorn	4.640
Pétanque Club	650
Divaskell Plouvorn	300
Amicale du Personnel Communal	5.000
Officiers Mariniers	250
Union Nationale Anciens Combattants	150
Croix Rouge - Landerneau	100
FNATH - Accidentés du travail - Landivisiau	80
Restos du Coeur Brest	200
Secours Populaire Morlaix	200
Secours Catholique	200
Centre Information Droits Femme et Familles CIDFF	100
Association Céline et Stéphane Leucémie Espoir	100
Rêve de Clown	150
Solidarité Paysans	100
Association Soutien Adultes en Difficulté	100
Les Voix d'Héméra	100
Agriculteurs de Bretagne	300
ADAPEI QUIMPER	50

**Procès-verbal du Conseil Municipal du Conseil Municipal
du jeudi vingt-sept mars deux mil vingt-cinq en Mairie de P**

Souscription d'un emprunt sur le budget annexe du lotissement communal de Kerriou

Madame Anne-Hélène Marc, Conseillère Municipale Déléguée et Présidente de la Caisse Locale du Crédit Agricole, quitte la salle avant la discussion sur le projet d'emprunt.

Monsieur David Le Scanf, Conseiller Municipal Délégué aux Finances, Rapporteur des Commissions Finances des jeudi treize et vingt-sept mars, informe l'assemblée de la nécessité de souscrire un emprunt pour financer les travaux de viabilité du lotissement communal de Kerriou. Monsieur Emmanuel Le Bihan, Directeur des Services à la Mairie, détaille la consultation et explique les propositions reçues et négociées avec des banques.

Le montant s'élève à un million deux cent mille Euros (1,2 M. €.).

Il présente les propositions des organismes financiers sollicités à ce sujet.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décident de souscrire cet emprunt auprès du Crédit Mutuel de Bretagne, sur une durée de cinq années, pour un taux fixe de 3,09 % et un cout total de crédits de quatre-vingt-seize mille soixante-quinze Euros .

Monsieur le Maire est chargé de signer les documents se rapportant à cette opération.

Inscription des aménagements de la rue des Cerisiers au programme de financement du département dit des « Amendes de Police »

Monsieur David Le Scanf, Adjoint au Maire en charge des Finances Communales, expose l'opportunité de s'inscrire au Fonds Départemental de Sécurité Routière mobilisé à partir du produit des amendes de police.

Il précise qu'il est possible de répondre à l'appel à projets sur des travaux de mise en sécurité effectués cette année deux mil vingt-cinq pour les travaux d'aménagement de la rue des Cerisiers.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident de retenir l'opération d'aménagement de la rue des Cerisiers.

Ils décident de solliciter le Conseil Départemental du Finistère au titre du Fonds Départemental de Sécurité Routière mobilisé à partir du produit des amendes de police. Un dossier de demande de subvention est établi en ce sens.

Monsieur le Maire est chargé de signer tout document se rapportant à cette affaire.

Le prochain Conseil Municipal se tient lundi dix-neuf mai deu mil vingt-cinq


Sur déclaration de Monsieur le Maire, Gilbert Miossec, le Conseil Municipal est clos à vingt-heures et vingt minutes.

Signatures :

La Secrétaire de Séance,
Véronique BOULAIRE



Le Maire,
Gilbert

MIOSSEC


Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le

ID : 029-212902100-20250327-DEL20250314-DE

**Procès-verbal du Conseil Municipal du Conseil Municipal
du jeudi vingt-sept mars deux mil vingt-cinq en Mairie de P**

Le présent Procès-verbal est proposé pour approbation aux membres du Conseil Municipal lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : Jeudi 20 mars 2025 Date de publication : Mercredi 2 avril 2025	Le jeudi vingt-sept mars deux mil vingt-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire
Membres : <i>En exercice :</i> 23 <i>Présents :</i> 22 <i>Votants :</i> 23* <i>Pour :</i> 23 <i>Abstention :</i> <i>Contre :</i> <i>*Pouvoir de S. Philip à N. Cadiou</i>	<i>Etaient présents :</i> MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, LE SCANF David, CRENN Nadia, MOIGNE Pascale, MARC Anne-Hélène, BOULAIRE Véronique, JUDEAU Mariannick, KERMOAL Morgane, LE GALL Gisèle, LE GALL Sandra, NENEZ Marie-France, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, ALLAIN Michel, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, LERROL Nicolas <i>Secrétaire de Séance :</i> Véronique BOULAIRE <i>*Absents excusés :</i> Stéphane PHILIP (Pouvoir donné à Nicolas CADIOU)
Délibération N° : 2025 03 13	

Objet : Nomination du secrétaire de séance

*Vu l'Article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire,
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal*

DECIDENT de nommer Madame Véronique BOULAIRE pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le jeudi vingt-sept mars deux mil vingt-cinq.

Véronique BOULAIRE, Secrétaire de séance



Gilbert MIOSSEC, Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation : Jeudi 20 mars 2025</p> <p>Date de publication : Mercredi 2 avril 2025</p> <hr/> <p>Membres :</p> <p><i>En exercice :</i> 23</p> <p><i>Présents :</i> 22</p> <p><i>Votants :</i> 23*</p> <p><i>Pour :</i> 23</p> <p><i>Abstention :</i></p> <p><i>Contre :</i></p> <p><small>*Pouvoir de S. Philip à N. Cadiou</small></p> <hr/> <p>Délibération N° : 2025 03 14</p>	<p>Le jeudi vingt-sept mars deux mil vingt-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p> <p><u><i>Etaient présents :</i></u> MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, LE SCANF David, CRENN Nadia, MOIGNE Pascale, MARC Anne-Hélène, BOULAIRE Véronique, JUDEAU Mariannick, KERMOAL Morgane, LE GALL Gisèle, LE GALL Sandra, NENEZ Marie-France, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, ALLAIN Michel, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, LERROL Nicolas</p> <p><u><i>Secrétaire de Séance :</i></u> Véronique BOULAIRE</p> <p><u><i>*Absents excusés :</i></u> Stéphane PHILIP (Pouvoir donné à Nicolas CADIOU)</p>
--	--

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi six mars deux mil vingt-cinq

*Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal*

APPROUVENT le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi six mars deux mil vingt-cinq.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le jeudi vingt-sept mars deux mil vingt-cinq

Véronique BOULAIRE, Secrétaire de Séance

Gilbert MIOSSEC, Maire




EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation : Jeudi 20 mars 2025</p> <p>Date de publication : Mercredi 2 avril 2025</p>	<p>Le jeudi vingt-sept mars deux mil vingt-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p> <p><u>Etaient présents :</u> MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, LE SCANF David, CRENN Nadia, MOIGNE Pascale, MARC Anne-Hélène, BOULAIRE Véronique, JUDEAU Mariannick, KERMOAL Morgane, LE GALL Gisèle, LE GALL Sandra, NENEZ Marie-France, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, ALLAIN Michel, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, LERROL Nicolas</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Véronique BOULAIRE</p> <p><u>*Absents excusés :</u> Stéphane PHILIP (Pouvoir donné à Nicolas CADIOU)</p>
<p>Membres :</p> <p><i>En exercice :</i> 23</p> <p><i>Présents :</i> 22</p> <p><i>Votants :</i> 23*</p> <p><i>Pour :</i> 22</p> <p><i>Abstention :</i> 1, M. Judeau</p> <p><i>Contre :</i></p> <p><i>*Pouvoir de S. Philip à N. Cadiou</i></p>	
<p>Délibération N° : 2025 03 15</p>	

Objet : Création de servitude de passage et de passage de canalisations pour alimenter des parcelles contigües au lotissement communal de Kerriou

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISENT la création d'une servitude de passage sur la voirie du lotissement communal de Kerriou, pour constater la possibilité de de passage et de passage de canalisations jusqu'aux parcelles voisines, cadastrées section AB N° 350 et 353

DONNENT pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents correspondants.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le jeudi vingt-sept mars deux mil vingt-cinq.

Véronique BOULAIRE, Secrétaire de Séance

Gilbert MIOSSEC, Maire de PLOUVORN




EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation Jeudi 20 mars 2025</p> <p>Date de publication : Mercredi 2 avril 2025</p> <hr/> <p>Membres :</p> <p><i>En exercice :</i> 23</p> <p><i>Présents :</i> 22</p> <p><i>Votants :</i> 23*</p> <p><i>Pour :</i> 22</p> <p><i>Abstention :</i> 1, M. Judeau</p> <p><i>Contre :</i></p> <p>*Pouvoirs de S. Philip à N. Cadiou</p> <hr/> <p>Délibération N° : 2025 03 16</p>	<p>Le jeudi vingt-sept mars deux mil vingt-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p> <p><u><i>Etaient présents :</i></u></p> <p>MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, LE SCANF David, CRENN Nadia, MOIGNE Pascale, MARC Anne-Hélène, BOULAIRE Véronique, JUDEAU Mariannick, KERMOAL Morgane, LE GALL Gisèle, LE GALL Sandra, NENEZ Marie-France, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, ALLAIN Michel, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, LERROL Nicolas</p> <p><u><i>Secrétaire de Séance :</i></u> Véronique BOULAIRE</p> <p>*<u><i>Absents excusés :</i></u> Stéphane PHILIP (Pouvoir donné à Nicolas CADIOU)</p>
---	---

Objet : convention de servitude sur l'implantation d'une canalisation de gaz sur Plouvorn

Madame Pascale Moigne, Conseillère Déléguée à l'Urbanisme-Environnement-Développement Durable

INFORME que la Société GrDF a régularisé avec la commune d'une convention de servitude sous seing privé en date du vingt-et-un novembre deux mil vingt-quatre, relative à l'implantation d'une canalisation de gaz et tous ses accessoires, sur la parcelle située à Plouvorn cadastrée section AH, numéro 162.

Cette parcelle appartenant actuellement à la Commune, la société GrDF sollicite celle-ci pour la publication d'un acte de servitude, conformément aux termes de la convention sous seing privé.

Les frais liés à cette opération seront à la charge de GrDF.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal,

DECIDENT d'approuver les dispositions qui précèdent.

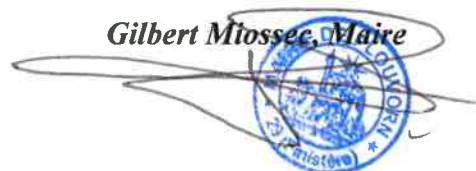
AUTORISENT Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents à intervenir permettant leur mise en œuvre, et notamment l'acte de servitude.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le jeudi vingt-sept mars deux mil vingt-cinq.

Véronique Boulaire, Secrétaire de Séance



Gilbert Miossec, Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation Jeudi 20 mars 2025</p> <p>Date de publication : Mercredi 2 avril 2025</p> <hr/> <p>Membres :</p> <p>En exercice : 23</p> <p>Présents : 22</p> <p>Votants : 23*</p> <p>Pour : 22</p> <p>Abstention : 1, M. Kermoal</p> <p>Contre :</p> <p>*Pouvoir de S. Philip à N. Cadiou</p> <hr/> <p>Délibération N° : 2025 03 17</p>	<p>Le vingt-sept mars deux mil vingt-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p> <p><u>Etaient présents</u> :</p> <p>BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, LE SCANF David, CRENN Nadia, MOIGNE Pascale, MARC Anne-Hélène, BOULAIRE Véronique, JUDEAU Mariannick, KERMOAL Morgane, LE GALL Gisèle, LE GALL Sandra, NENEZ Marie-France, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, ALLAIN Michel, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, LERROL Nicolas</p> <p><u>Secrétaire de Séance</u> : Véronique BOULAIRE</p> <p>*<u>Absents excusés</u> : Stéphane PHILIP (Pouvoir donné à Nicolas CADIOU)</p>
---	---

Objet : Adoption des comptes de gestion de l'année deux mil vingt-quatre

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal,

DECIDENT d'adopter les comptes de gestion pour la Commune (61000), l'ALSH (61400), le lotissement communal de Kerriou (83800) dressés par les Service de Gestion Comptable de Morlaix pour l'exercice deux mil vingt-quatre.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le jeudi vingt-sept mars deux mil vingt-cinq.

Véronique Boulaire, Secrétaire de Séance



Gilbert Miossec, Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation : Mardi 9 avril 2024</p> <p>Date de publication : Mercredi 17 avril 2024</p> <hr/> <p>Membres :</p> <p><i>En exercice :</i> 23</p> <p><i>Présents :</i> 21</p> <p><i>Votants :</i> 22*</p> <p><i>Pour :</i> 21</p> <p><i>Abstention :</i> 1,</p> <p>M. Kermoal</p> <p><i>Contre :</i></p> <p>*Pouvoir de S. Philip à N. Cadiou</p> <hr/> <p>Délibération N° : 2025 03 18</p>	<p>Le jeudi vingt-sept mars deux mil vingt-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p> <p><u>Etaient présents :</u> BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, LE SCANF David, CRENN Nadia, MOIGNE Pascale, MARC Anne-Hélène, BOULAIRE Véronique, JUDEAU Mariannick, KERMOAL Morgane, LE GALL Gisèle, LE GALL Sandra, NENEZ Marie-France, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, ALLAIN Michel, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, LERROL Nicolas</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Véronique BOULAIRE</p> <p><u>*Absents excusés :</u> Gilbert MIOSSEC, Maire, Stéphane PHILIP (Pouvoir donné à Nicolas CADIOU)</p>
---	--

Objet : Adoption des Comptes administratifs de l'exercice deux mil vingt-quatre

Les membres du Conseil Municipal, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice deux mil vingt-quatre, à savoir la Commune (61000), l'ALSH (61400), le lotissement communal de Kerriou (83800), après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice concerné,

DONNENT ACTE de la présentation faite des comptes administratifs lesquels peuvent se résumer ainsi :

COMMUNE 61000		
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	2 274 182,08	1 488 472,51
Déficit reporté		
Total Dépenses	2 274 182,08	1 488 472,51
Recettes	2 944 073,46	471 592,94
Excédent reporté		1 932 411,99
Total Recettes	2 944 073,46	2 404 004,93
Résultat cumulé	669 891,38	915 532,42

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT 61400		
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	180 456,25	
Déficit reporté	16 058,14	
Total Dépenses	196 514,39	-
Recettes	123 298,54	
Excédent reporté		
Total Recettes	123 298,54	-
Résultat cumulé	- 73 215,85	-

Lotissement KERRIOU 83800		
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 278 129,30	1 278 129,30
Déficit reporté		490 348,81
Total Dépenses	1 278 129,30	1 768 478,11
Recettes	1 477 412,80	490 348,81
Excédent reporté		
Total Recettes	1 477 412,80	490 348,81
Résultat cumulé	199 283,50	- 1 278 129,30

ARRENTENT les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus pour la Commune (6000), le Service Eau Potable (61200), le Service Assainissement (61300), l'ALSH (61400), le lotissement communal de Kerriou (83800).

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le jeudi vingt-sept mars deux mil vingt-cinq.

Véronique BOULAIRE, Secrétaire de Séance

Gilbert MIOSSEC, Maire




EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation : Jeudi 20 mars 2025</p> <p>Date de publication : Mercredi 2 avril 2025</p>	<p>Le jeudi vingt-sept mars deux mil vingt-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p> <p><u>Etaient présents :</u> MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, LE SCANF David, CRENN Nadia, MOIGNE Pascale, MARC Anne-Hélène, BOULAIRE Véronique, JUDEAU Mariannick, KERMOAL Morgane, LE GALL Gisèle, LE GALL Sandra, NENEZ Marie-France, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, ALLAIN Michel, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, LERROL Nicolas</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Véronique BOULAIRE</p> <p>* <u>Absents excusés :</u> Stéphane PHILIP (Pouvoir donné à Nicolas CADIOU)</p>
<p>Membres :</p> <p><i>En exercice :</i> 23</p> <p><i>Présents :</i> 22</p> <p><i>Votants :</i> 23*</p> <p><i>Pour :</i> 23</p> <p><i>Abstention :</i></p> <p><i>Contre :</i></p> <p><small>*Pouvoir de S. Philip à N. Cadiou</small></p>	
<p>Délibération N° : 2025 03 19</p>	

Objet : Versement du forfait par élève prévu dans le contrat d'association.

Suite à la réunion du mercredi vingt-six février deux mil vingt-cinq de la Commission « Affaires Scolaires-Enfance », Madame Marie-Christine Pichon, Adjointe au Maire rapporteur de la Commission

PROPOSE à l'assemblée le montant forfaitaire annuelle pour deux mille vingt-cinq au titre de la participation aux frais de fonctionnement de l'Ecole.


Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDENT d'attribuer le montant forfaitaire suivant : deux cent mille quatorze Euros et dix-huit centimes.

Il sera versé en trois fois, sur les mois de mai (soixante-six mille six cent soixante-et-onze Euros), juillet (soixante-six mille six cent soixante-et-onze Euros) et septembre (soixante-six mille six cent soixante-douze Euros et dix-huit centimes) deux mil vingt-cinq.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le jeudi vingt-sept mars deux mil vingt-cinq.

Véronique BOULAIRE, Secrétaire de Séance



Gilbert MIOSSEC, Maire de PLOUVORN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation : Jeudi 20 mars 2025</p> <p>Date de publication : Mercredi 2 avril 2025</p> <hr/> <p>Membres :</p> <p><i>En exercice :</i> 23</p> <p><i>Présents :</i> 22</p> <p><i>Votants :</i> 23*</p> <p><i>Pour :</i> 23</p> <p><i>Abstention :</i></p> <p><i>Contre :</i></p> <p><i>*Pouvoir de S. Philip à N. Cadiou</i></p> <hr/> <p>Délibération N° : 2025 03 20</p>	<p>Le jeudi vingt-sept mars deux mil vingt-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p> <p><u><i>Etaient présents :</i></u> MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, LE SCANF David, CRENN Nadia, MOIGNE Pascale, MARC Anne-Hélène, BOULAIRE Véronique, JUDEAU Mariannick, KERMOAL Morgane, LE GALL Gisèle, LE GALL Sandra, NENEZ Marie-France, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, ALLAIN Michel, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, LERROL Nicolas</p> <p><u><i>Secrétaire de Séance :</i></u> Véronique BOULAIRE</p> <p><u><i>*Absents excusés :</i></u> Stéphane PHILIP (Pouvoir donné à Nicolas CADIOU)</p>
--	--

Objet : Affectation des résultats provisoires de l'année deux mil vingt-quatre

Monsieur David Le Scanf, Adjoint au Maire en charge des Finances, Rapporteur de la Commission « Finances » réunie à la Mairie les lundi dix-sept février et jeudi treize mars deux mil vingt-cinq

PROPOSE l'affectation des résultats excédentaires provisoires de l'année deux mil vingt-quatre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDENT d'affecter les résultats comme indiqués dans les tableaux ci-dessous.

Budget principal

Commune - N° 61000 –

Affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement de six cent soixante-neuf mille huit cent quatre-vingt-et-onze Euros et trente-huit centimes (669.891,38 €.) pour deux cent trente-trois mille neuf cent soixante-seize Euros (233.976 €.) conservés en recettes de fonctionnement à l'article 002 « Excédent de fonctionnement N-1 » et pour quatre cent trente-cinq mille neuf cent quinze Euros et trente-huit centimes (435.915,38 €.) affectés en recettes d'investissement à l'article N° 1068 « *Excédent de fonctionnement capitalisé* » du budget de la commune.

.../...

Budget annexe

Lotissement communal de Kerriou - N° 83800 –

Conservation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement de cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent quatre-vingt-trois Euros et cinquante centimes (199.283,50 €.) en recettes de fonctionnement à l'article 002 « Excédent de fonctionnement N-1 »

Ces affectations seront reprises dans le budget primitif principal et annexe « Lotissement Communal de Kerriou » deux mil vingt-cinq de la commune.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le jeudi vingt-sept deux mil vingt-cinq.

Véronique BOULAIRE, Secrétaire de Séance



Gilbert MIOSSEC, Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation : Jeudi 20 mars 2025</p> <p>Date de publication : Mercredi 2 avril 2025</p> <hr/> <p>Membres :</p> <p><i>En exercice :</i> 23</p> <p><i>Présents :</i> 22</p> <p><i>Votants :</i> 23*</p> <p><i>Pour :</i> 23</p> <p><i>Abstention :</i></p> <p><i>Contre :</i></p> <p><i>*Pouvoir de S. Philip à N. Cadiou</i></p> <hr/> <p>Délibération N° : 2025 03 21</p>	<p>Le jeudi vingt-sept mars deux mil vingt-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p> <p><u><i>Etaient présents :</i></u> MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, LE SCANF David, CRENN Nadia, MOIGNE Pascale, MARC Anne-Hélène, BOULAIRE Véronique, JUDEAU Mariannick, KERMOAL Morgane, LE GALL Gisèle, LE GALL Sandra, NENEZ Marie-France, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, ALLAIN Michel, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, LERROL Nicolas</p> <p><u><i>Secrétaire de Séance :</i></u> Véronique BOULAIRE</p> <p><u><i>Absents excusés :</i></u> Stéphane PHILIP (Pouvoir donné à Nicolas CADIOU)</p>
--	---

Objet : Fixation des taux de fiscalité directe pour l'année deux mil vingt-cinq

Conformément à loi n°80-10 du 10 janvier 1980 selon laquelle le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune, Monsieur David Le Scanf, Adjoint au Maire en charge des Finances Communales, Rapporteur de la Commission Finances réunie en Mairie lundi dix-sept février et jeudi treize mars deux mil vingt-cinq

PROPOSE aux membres du Conseil Municipal de fixer les taux de fiscalité deux mil vingt-cinq inchangés, comme suit :

TAXES MÉNAGES	Taux 2025
Taxe d'habitation	15,51 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	36,31 %
Taxe foncière sur les propriétés non-bâties	40,69 %

.../...

.../...

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal,
Vu les Articles N° 1636 B sexies à N° 1636 B undecies et N° 1639 A du Code Général des Impôts,*

FIXENT le taux de Taxe d'habitation pour l'exercice deux mil vingt-cinq à : 15,51 %.

FIXENT le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour l'exercice deux mil vingt-cinq à : 36,31 %.

FIXENT le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour l'exercice deux mil vingt-cinq à : 40,69 %.

CHARGENT Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux ; et de transmettre l'Etat N° 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le jeudi vingt-sept mars deux mil vingt-cinq.

Véronique Boulaire, Secrétaire de Séance



Gilbert Miossec, Maire de Plouvorn



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation : Jeudi 20 mars 2025</p> <p>Date de publication : Mercredi 2 avril 2025</p> <hr/> <p>Membres :</p> <p><i>En exercice :</i> 23</p> <p><i>Présents :</i> 22</p> <p><i>Votants :</i> 23*</p> <p><i>Pour :</i> 21</p> <p><i>Abstention :</i> 2, <i>M. Kermoal et I. Oehler</i></p> <p><i>Contre :</i> <i>*Pouvoir de S. Philip à N. Cadiou</i></p> <hr/> <p>Délibération N° : 2025 03 22</p>	<p>Le jeudi vingt-sept mars deux mil vingt-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p> <p><u><i>Etaient présents :</i></u> MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, LE SCANF David, CRENN Nadia, MOIGNE Pascale, MARC Anne-Hélène, BOULAIRE Véronique, JUDEAU Mariannick, KERMOAL Morgane, LE GALL Gisèle, LE GALL Sandra, NENEZ Marie-France, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, ALLAIN Michel, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, LERROL Nicolas</p> <p><u><i>Secrétaire de Séance :</i></u> Véronique BOULAIRE</p> <p><u><i>Absents excusés :</i></u> Stéphane PHILIP (Pouvoir donné à Nicolas CADIOU)</p>
---	---

Objet : Adoption du budget primitif de la commune pour l'année deux mil vingt-cinq

*Suite à la réunion de la Commission des Finances Communales en Mairie le lundi dix-sept février et jeudi treize mars deux mil vingt-cinq,
Monsieur David Le Scanf, Adjoint au Maire*

PRESENTE à l'assemblée le projet du budget primitif de la commune pour l'année deux mil vingt-cinq

Il s'équilibre comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Exploitation	3.041.743	3.041.743
Investissement	3.010.636	3.010.636

--	--	--

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

APPROUVENT le budget primitif principal de la Commune arrêté comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Exploitation	3.041.743	3.041.743
Investissement	3.010.636	3.010.636

DELEGUENT à Monsieur le Maire la possibilité de procéder à des virements de crédits entre chapitres dans la limite de sept virgule cinq pour cent (7,5 %) des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exception des dépenses de personnel.

PRECISENT que cette délégation est une délégation permanente dans le cadre des pouvoirs que l'organe délibérant accorde à l'exécutif durant la durée de son mandat. Si un virement de crédits entre chapitres est mis en œuvre, il fait l'objet d'une décision de l'exécutif dont il rend compte à la réunion du Conseil Municipal le plus proche.

Sur le plan technique, le virement de crédits se traite comme une décision modificative classique transmise au comptable public.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le jeudi vingt-sept mars deux mil vingt-cinq.

Véronique BOULAIRE., Secrétaire de Séance



Gilbert MIOSSÉ, Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation : Jeudi 20 mars 2025</p> <p>Date de publication : Mercredi 2 avril 2025</p> <hr/> <p>Membres :</p> <p><i>En exercice :</i> 23</p> <p><i>Présents :</i> 22</p> <p><i>Votants :</i> 23*</p> <p><i>Pour :</i> 22</p> <p><i>Abstention :</i> 1, M. Kermoal</p> <p><i>Contre :</i> *Pouvoir de S. Philip à N. Cadiou</p> <hr/> <p>Délibération N° : 2025 03 23</p>	<p>Le jeudi vingt-sept mars deux mil vingt-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p> <p><u><i>Etaient présents :</i></u> MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, LE SCANF David, CRENN Nadia, MOIGNE Pascale, MARC Anne-Hélène, BOULAIRE Véronique, JUDEAU Mariannick, KERMOAL Morgane, LE GALL Gisèle, LE GALL Sandra, NENEZ Marie-France, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, ALLAIN Michel, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, LERROL Nicolas</p> <p><u><i>Secrétaire de Séance :</i></u> Véronique BOULAIRE</p> <p><u><i>Absents excusés :</i></u> Stéphane PHILIP (Pouvoir donné à Nicolas CADIOU)</p>
--	---

Objet : Adoption du budget annexe Accueil de Loisirs Sans hébergement pour l'année deux mil vingt-cinq

Suite à la réunion de la Commission des Finances Communales en Mairie le dix-sept février et jeudi treize mars deux mil vingt-cinq

Monsieur David Le Scanf, Adjoint au Maire

PRESENTE à l'assemblée le projet du budget annexe Accueil de Loisirs Sans hébergement pour l'année deux mil vingt-cinq.

Il s'équilibre comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Exploitation	281.716	281.716
Investissement	0	0

--	--	--

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

APPROUVENT le budget annexe Accueil de Loisirs Sans hébergement arrêté comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Exploitation	281.716	281.716
Investissement	0	0

DELEGUENT à Monsieur le Maire la possibilité de procéder à des virements de crédits entre chapitres dans la limite de sept virgule cinq pour cent (7,5 %) des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exception des dépenses de personnel.

PRECISENT que cette délégation est une délégation permanente dans le cadre des pouvoirs que l'organe délibérant accorde à l'exécutif durant la durée de son mandat. Si un virement de crédits entre chapitres est mis en œuvre, il fait l'objet d'une décision de l'exécutif dont il rend compte à la réunion du Conseil Municipal le plus proche.

Sur le plan technique, le virement de crédits se traite comme une décision modificative classique transmise au comptable public.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le jeudi vingt-sept mars deux mil vingt-cinq.

Véronique BOULAIRE., Secrétaire de Séance



Gilbert MOUSSEC, Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation : Jeudi 20 mars 2025</p> <p>Date de publication : Mercredi 2 avril 2025</p> <hr/> <p>Membres :</p> <p><i>En exercice :</i> 23</p> <p><i>Présents :</i> 22</p> <p><i>Votants :</i> 23*</p> <p><i>Pour :</i> 23</p> <p><i>Abstention :</i></p> <p><i>Contre :</i></p> <p><i>*Pouvoir de S. Philip à N. Cadiou</i></p> <hr/> <p>Délibération N° : 2025 03 24</p>	<p>Le jeudi six mars deux mil vingt-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p> <p><u><i>Etaient présents :</i></u> MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, LE SCANF David, CRENN Nadia, MOIGNE Pascale, MARC Anne-Hélène, BOULAIRE Véronique, JUDEAU Mariannick, KERMOAL Morgane, LE GALL Gisèle, LE GALL Sandra, NENEZ Marie-France, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, ALLAIN Michel, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, LERROL Nicolas</p> <p><u><i>Secrétaire de Séance :</i></u> Véronique BOULAIRE</p> <p><u><i>*Absents excusés :</i></u> Stéphane PHILIP (Pouvoir donné à Nicolas CADIOU)</p>
--	---

Objet : Adoption du budget annexe Lotissement communal de Kerriou pour l'année deux mil vingt-cinq

*Suite à la réunion de la Commission des Finances Communales en Mairie les lundi dix-sept février et jeudi treize mars deux mil vingt-cinq,
Monsieur David Le Scanf, Adjoint au Maire*

PRESENTE à l'assemblée le projet du budget annexe Lotissement communal de Kerriou pour l'année deux mil vingt-cinq. Il s'équilibre comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Exploitation	3.048.309	3.048.309
Investissement	3.436.890	3.436.890

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

APPROUVENT le budget annexe Lotissement communal de Kerriou arrêté comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Exploitation	3.048.309	3.048.309
Investissement	3.436.890	3.436.890

DELEGUENT à Monsieur le Maire la possibilité de procéder à des virements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exception des dépenses de personnel.

PRECISENT que cette délégation est une délégation permanente dans le cadre des pouvoirs que l'organe délibérant accorde à l'exécutif durant la durée de son mandat. Si un virement de crédits entre chapitres est mis en œuvre, il fait l'objet d'une décision de l'exécutif dont il rend compte à la réunion du Conseil Municipal le plus proche.

Sur le plan technique, le virement de crédits se traite comme une décision modificative classique transmise au comptable public.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le jeudi vingt-sept mars deux mil vingt-cinq.

Véronique BOULAIRE., Secrétaire de Séance



Gilbert MIOSSEC, Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation : Jeudi 20 mars 2025</p> <p>Date de publication : Mercredi 2 avril 2025</p> <hr/> <p>Membres :</p> <p><i>En exercice :</i> 23</p> <p><i>Présents :</i> 17</p> <p><i>Votants :</i> 18*</p> <p><i>Pour :</i> 17</p> <p><i>Abstention :</i> 1.</p> <p><i>P. Guillerm</i></p> <p>Contre :</p> <p><i>*Pouvoir de S. Philip à N. Cadiou</i></p> <hr/> <p>Délibération N° : 2025 03 25</p>	<p>Le jeudi vingt-sept mars deux mil vingt-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p> <p><u><i>Etaient présents :</i></u> MIOSSEC Gilbert, PICHON Marie-Christine, LE SCANF David, CRENN Nadia, MOIGNE Pascale, MARC Anne-Hélène, BOULAIRE Véronique, JUDEAU Mariannick, KERMOAL Morgane, LE GALL Sandra, NENEZ Marie-France, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, ALLAIN Michel, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe</p> <p><u><i>Secrétaire de Séance :</i></u> Véronique BOULAIRE</p> <p><u><i>*Absents excusés :</i></u> Stéphane PHILIP (Pouvoir donné à Nicolas CADIOU), Martial CADIOU, Grégory BODERIOU, Nicolas LERROL, Philippe BRAS, Gisèle LE GALL</p>
---	--

Objet : Décision de versement des subventions communales

Après avoir écouté les rapporteurs des réunions de commissions réunis pour proposer l'attribution des subventions

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

DECIDENT le versement des subventions suivantes à l'article de fonctionnement N° 65748 « *Subvention de fonctionnement – organismes privés* » du budget communal deux mil vingt-cinq :

Associations	Année 2025
Arts et Ziks	2.500
Société de Chasse	1.000
Théâtre	400
Avel Lambader	3.000
Plouvorn Handball	7.500
Avant-Garde	7.000
Foulées Plouvorn	500
Club de Judo	500

Troadé	400
Tennis Club	1.115
Cyclo Club Plouvornéen	1.000
Animations Plouvorn	4.640
Pétanque Club	650
Divaskell Plouvorn	300
Amicale du Personnel Communal	5.000
Officiers Mariniers	250
Union Nationale Anciens Combattants	150

Croix Rouge - Landerneau	100
FNATH - Accidentés du travail - Landivisiau	80
Restos du Cœur - Brest	200
Secours Populaire Morlaix	200
Secours Catholique	200
Centre Information Droits des Femmes et des Familles - CIDFF	100
Association Céline et Stéphane Leucémie Espoir	100
Rêve de Clown	150
Solidarité Paysans	100
Association Soutien Adultes en Difficulté	100
Les Voix d'Héméra	100
Agriculteurs de Bretagne	300
ADAPEI QUIMPER	50

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le jeudi vingt-sept mars deux mil vingt-cinq.

Véronique BOULAIRE., Secrétaire de Séance

Gilbert MIOSSEC, Maire




EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : Jeudi 20 mars 2025 Date de publication : Mercredi 2 avril 2025	<p>Le jeudi vingt-sept mars deux mil vingt-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p> <p><u>Etaient présents :</u></p> <p>MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, LE SCANF David, CRENN Nadia, MOIGNE Pascale, BOULAIRE Véronique, JUDEAU Mariannick, KERMOAL Morgane, LE GALL Gisèle, LE GALL Sandra, NENEZ Marie-France, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, ALLAIN Michel, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, LERROL Nicolas</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Véronique BOULAIRE</p>
Membres :	
<i>En exercice :</i> 23	
<i>Présents :</i> 21	
<i>Votants :</i> 22*	
<i>Pour :</i> 22	
<i>Abstention :</i>	
<i>Contre :</i> 0	
<small>*Pouvoir de S. Philip à N. Cadiou</small>	
Délibération N° :	<p><u>*Absents excusés :</u> Stéphane PHILIP (Pouvoir donné à Nicolas CADIOU), Anne-Hélène MARC</p>
2025 03 26	

Objet : Souscription d'un emprunt pour financer les travaux de viabilité du lotissement communal de Kerriou

Monsieur David Le Scanf, Conseiller Municipal Délégué aux Finances, Rapporteur de la Commission Finances du jeudi treize mars dernier

INFORME l'assemblée de la nécessité de souscrire un emprunt pour financer les travaux de viabilité du lotissement communal de Kerriou

Le montant s'élève à un million deux cent mille Euros (1,2 M. €).

PRESENTE les propositions des organismes financiers sollicités à ce sujet.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDENT de souscrire un emprunt selon les modalités suivantes :

Montant :	1.200.000 €.
Emprunteur :	Crédit Mutuel de Bretagne
Durée :	5 ans
Taux :	fixe à 3,0903 %
Echéances :	trimestrielles
Frais de dossier :	1.200 €.

PRECISENT que les fonds seront débloqués très prochainement pour être portés sur les comptes de la commune de Plouvorn.

La première échéance tombera cette année deux mil vingt-cinq.

CHARGENT Monsieur le Maire de signer les documents se rapportant à cette opération ; et de notifier cette décision auprès des responsables du Crédit Mutuel de Bretagne ; ainsi qu'auprès de toutes autorités qualifiées.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le jeudi vingt-sept mars deux mil vingt-cinq.

Véronique BOULAIRE, Secrétaire de Séance



Gilbert Miossec, Maire de Plouvorn



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation : Jeudi 20 mars 2025</p> <p>Date de publication : Mercredi 2 avril 2025</p>	<p>Le jeudi vingt-sept mars deux mil vingt-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p>
<p>Membres :</p> <p><i>En exercice :</i> 23</p> <p><i>Présents :</i> 22</p> <p><i>Votants :</i> 23*</p> <p><i>Pour :</i> 23</p> <p><i>Abstention :</i></p> <p><i>Contre :</i></p> <p><small>*Pouvoir de S. Philip à N. Cadiou</small></p>	<p><u><i>Etaient présents :</i></u> MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, LE SCANF David, CRENN Nadia, MOIGNE Pascale, MARC Anne-Hélène, BOULAIRE Véronique, JUDEAU Mariannick, KERMOAL Morgane, LE GALL Gisèle, LE GALL Sandra, NENEZ Marie-France, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, ALLAIN Michel, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, LERROL Nicolas</p> <p><u><i>Secrétaire de Séance :</i></u> Véronique BOULAIRE</p> <p><u><i>*Absents excusés :</i></u> Stéphane PHILIP (Pouvoir donné à Nicolas CADIOU)</p>
<p>Délibération N° : 2025 03 27</p>	

Objet : Fonds Départemental de la Sécurité Routière

Monsieur David Le Scanf, Adjoint au Maire en charge des Finances Communales,

EXPOSE l'opportunité de s'inscrire au Fonds Départemental de Sécurité Routière mobilisé à partir du produit des amendes de police.

PRECISE qu'il est possible de répondre à l'appel à projets sur des travaux de mise en sécurité effectuée cette année deux mil vingt-cinq pour les travaux d'aménagement de la rue des Cerisiers.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal,

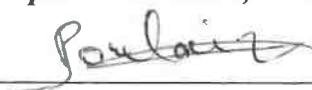
DECIDENT de retenir l'opération d'aménagement de la rue des Cerisiers.

DECIDENT de solliciter le Conseil Départemental du Finistère au titre du Fonds Départemental de Sécurité Routière mobilisé à partir du produit des amendes de police. Un dossier de demande de subvention est établi en ce sens.

CHARGENT Monsieur le Maire de signer tout document se rapportant à cette affaire.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le jeudi vingt-sept mars deux mil vingt-cinq

Véronique BOULAIRE, Secrétaire de Séance



Gilbert MIOSSEC, Maire



Séance du Conseil Municipal du jeudi 27 mars 2025 à 19 h à la Mairie

Membres présents :

Miossec Gilbert, Bodériou Grégory, Pichon Marie-Christine, Cadiou Martial, Crenn Nadia, Le Scanf David, Marc Anne-Hélène, Moigne Pascale, Boulaire Véronique, Judeau Mariannick, Kermoal Morgane, Le Gall Gisèle, Le Gall Sandra, Nénez Marie-France, Oehler Ingrid, Page Hélène, Allain Michel, Bras Philippe, Cadiou Nicolas, Gall David, Guillemr Philippe, Lerrol Nicolas, Philip Stéphane

Absents excusés :

N°	Date	Objet
2025.03.13		Nomination du secrétaire de séance
2025.03.14		Approbation du procès-verbal du Conseil du jeudi 6 mars 2025
2025.03.15		Création de servitude de passage et de passage de canalisations pour alimenter des parcelles contigües au lotissement de Kerriou
2025.03.16		Accord de servitude gaz sur une parcelle communale rue du Plan d'Eau
2025.03.17		Adoption des comptes de gestion et administratifs 2024
2025.03.18	27.03.2025	Contribution forfaitaire pour les frais de fonctionnement de l'Ecole de Lambader pour 2025
2025.03.19		Affectation des résultats de l'exercice 2024
2025.03.20		Vote des taux d'imposition 2025
2025.03.21		Adoption des budgets primitifs 2025
2025.03.22		Attribution des subventions communales pour 2025
2025.03.23		Souscription d'un emprunt sur le budget annexe du lotissement communal de Kerriou
2025.03.24		Inscription des aménagements de la rue des Cerisiers au programme de financement départemental dit des « Amendes de Police

Signatures :

Gilbert MIOSSEC, Maire





MAIRIE DE
PLOUVORN



Conseil municipal du 27 Mars 2025

Budget



MAIRIE DE
PLOUVORN

CONTRIBUTION FORFAIT SCOLAIRE ECOLE ND DE LAMBADER 2024 :

200 014,18 €

Mise au vote



MAIRIE DE
PLOUVORN

COMPTES ADMINISTRATIFS 2024



RÉSULTATS 2024 – BUDGETS ANNEXES

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT - 61400

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - RESULTATS DE L'EXERCICE ET DE CLOTURE

	DEPENSES	RECETTES	Résultats 2024	Résultats 2023	Résultats de clôture
FONCTIONNEMENT	180 456,25	123 298,54	- 57 157,71	- 16 058,14	- 73 215,85
INVESTISSEMENT					-
TOTAL	180 456,25 €	123 298,54 €	- 57 157,71 €	- 16 058,14 €	- 73 215,85 €

16.058,14.€ : déficit de fonctionnement 2023 conservé en dépenses de fonctionnement à l'article OO1 "Déficit d'exploitation reporté ».
objet de la délibération N° 2024-04-04 du lundi 15 avril 2024 et du mandat N° 301 du 9 janvier 2025 pour 16.058,14 €.

Mise au vote



RÉSULTATS 2024 – BUDGETS ANNEXES

LOTISSEMENT COMMUNAL DE KERRIOU - 83800

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - RESULTATS DE L'EXERCICE ET DE CLOTURE

	DEPENSES	RECETTES	Résultats 2024	Résultats 2023	Résultats de clôture
FONCTIONNEMENT	1 278 129,30	1 477 412,80	199 283,50 €		199 283,50 €
INVESTISSEMENT	1 278 129,30	490 348,81	- 787 780,49 €	- 490 348,81	- 1 278 129,30 €
TOTAL	2 556 258,60 €	1 967 761,61 €	- 588 496,99 €	- 490 348,81 €	- 1 078 845,80 €

Mise au vote

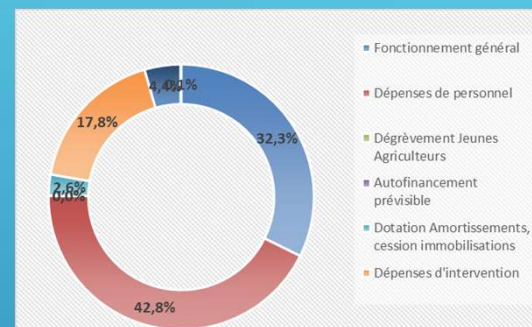


RÉSULTATS 2024 – BUDGET COMMUNE

	DEPENSES	RECETTES	Résultats 2024	Résultats 2023	Résultats de clôture
FONCTIONNEMENT	2 274 182,08 €	2 944 073,46 €	669 891,38 €	- €	669 891,38 €
INVESTISSEMENT	1 488 472,51 €	471 592,94 €	- 1 016 879,57 €	1 932 411,99 €	915 532,42 €
TOTAL	3 762 654,59 €	3 415 666,40 €	- 346 988,19 €	1 932 411,99 €	1 585 423,80 €

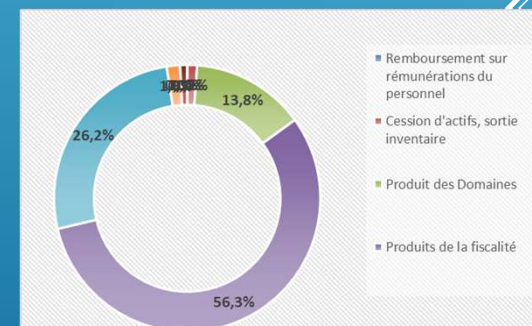
Chapitre	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024	Réalisé 2024	Répartition / réalisé
O11	Fonctionnement général	820 106 €	735 082,67 €	32,3%
O12	Dépenses de personnel	1 061 700 €	974 475,57 €	42,8%
	Dégrèvement Jeunes Agriculteurs	1 000 €	540,00 €	0,0%
O23	Autofinancement prévisible	100 000 €	0,00 €	0,0%
O42	Dotation Amortissements, cession immobilisations	9 763 €	58 094,87 €	2,6%
65	Dépenses d'intervention	420 431 €	404 513,53 €	17,8%
66	Frais financiers	110 000 €	99 975,44 €	4,4%
67	Frais financiers exceptionnels	6 000 €	1 500,00 €	0,1%
Total Dépenses de Fonctionnement :		2 529 000 €	2 274 182 €	100,0%

89,9 %
de réalisé



116,4 %
de réalisé

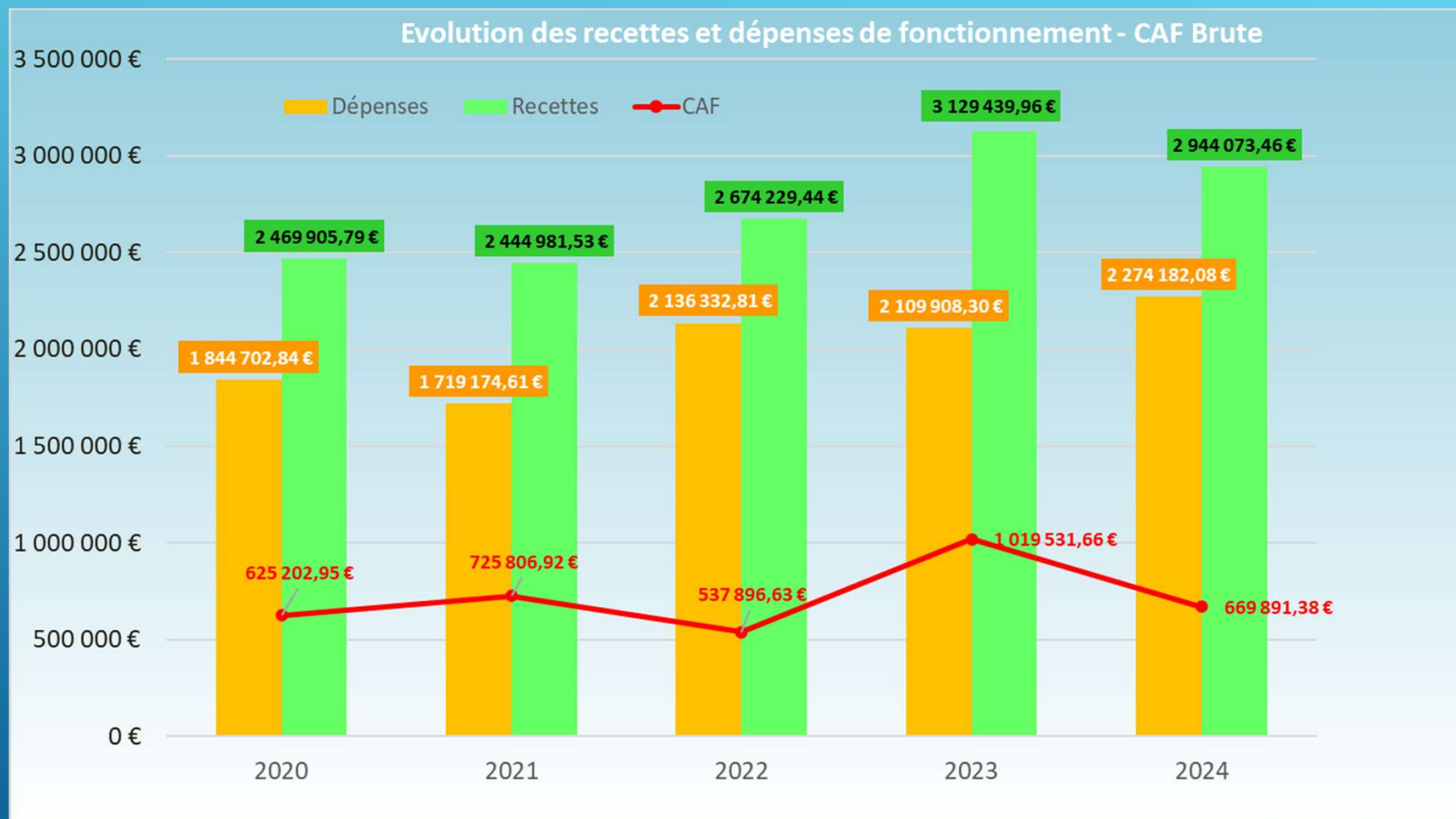
Chapitre	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024	Réalisé 2024	Répartition / réalisé
2	Excédent de fonctionnement N-1	- €	0,00 €	0,0%
13	Remboursement sur rémunérations du personnel	- €	595,19 €	0,0%
42	Cession d'actifs, sortie inventaire	- €	34 880,00 €	1,2%
70	Produit des Domaines	164 550 €	406 303,15 €	13,8%
73	Produits de la fiscalité	1 600 577 €	1 657 851,59 €	56,3%
74	Compensations transfert de charges, Subventions	660 171 €	771 601,75 €	26,2%
75	Loyers et reversement Budgets Annexes	103 702 €	47 703,96 €	1,6%
76	Produits financiers	- €	23,85 €	0,0%
77	Produits exceptionnels, Cession immobilisations	- €	25 113,97 €	0,9%
Total Recettes de Fonctionnement :		2 529 000 €	2 944 073 €	100,0%



CAF Brute 2024 : 669 891,38 €



RÉSULTATS 2024 – BUDGET COMMUNE





RÉSULTATS 2024 – BUDGET COMMUNE

	DEPENSES	RECETTES	Résultats 2024	Résultats 2023	Résultats de clôture
FONCTIONNEMENT	2 274 182,08 €	2 944 073,46 €	669 891,38 €	- €	669 891,38 €
INVESTISSEMENT	1 488 472,51 €	471 592,94 €	- 1 016 879,57 €	1 932 411,99 €	915 532,42 €
TOTAL	3 762 654,59 €	3 415 666,40 €	- 346 988,19 €	1 932 411,99 €	1 585 423,80 €



Investissement Dépenses	BP 2024	Réalisé 2024
Opérations financières - OPFI	230 128 €	296 883,07 €
Espace Rural - 12	148 372 €	47 376,28 €
Plan d'eau - 30	73 112 €	61 520,63 €
Aménagement du bourg - 13	149 528 €	106 713,06 €
Réfection des réseaux d'eaux rues Capitaine de Menou et	800 000 €	640 942,95 €
Réserves immobilières - 10003	15 500 €	0,00 €
Travaux d'aménagement du centre-bourg - 21	248 565 €	5 897,09 €
Stade Claude Faou - 52	90 650 €	90 649,44 €
Terrain de football de Bel Air - 28	21 276 €	0,00 €
Locaux et Matériels services techniques - 32	24 890 €	25 767,39 €
Espace Culturel du Plan d'Eau - 36 - Maison de l'Enfance	11 441 €	8 512,62 €
Mairie - 11001	1 700 €	3 906,82 €
Espace Jacques de Menou - 31	6 276 €	2 794,00 €
Salle de Sports de Bel Air - 17	5 776 €	5 553,51 €
Espace de Restauration du Plan d'Eau - 11002	583 725 €	88 320,74 €
Zone Artisanale de Trievin - 19 - PLUi-H	8 763 €	8 762,87 €
Salle Animation jeunes Enfants - 10006	23 280 €	19 678,95 €
Espace associatif de Bel Air - 10002	10 000 €	0,00 €
Lotissement Théodore Botrel	50 000 €	35 301,82 €
Cimetière - 10009	37 000 €	25 425,87 €
Chapelle de Lambader - 10004	31 572 €	2 900,00 €
Chapelle Sainte-Anne - 22	0 €	7 367,40 €
Immeuble Le Guen - 49	0 €	1 440,00 €
Propriété Deville - 457	0 €	2 758,00 €
TOTAL	2 571 554 €	1 488 472,51 €

Investissement Recettes	BP 2024	Réalisé 2024
Opérations Financières - OPFI	2 364 724 €	334 651,58 €
Zone Artisanale de Trievin - 19/Pluuh	9 763 €	8 762,87 €
Plan d'Eau - 30	0 €	10 000,00 €
Espace de restauration du Plan d'Eau - 11002	100 129 €	0,00 €
Espace jacques de Menou - 31	24 228 €	0,00 €
Chapelle de Lambader - 10004	0 €	4 019,00 €
Salle Animation Jeunes Enfants - 10006	0 €	43 200,00 €
Salle de Sports de Bel Air - 17	6 583 €	0,00 €
Aménagement du bourg - 13	66 127 €	70 959,49 €
TOTAL	2 571 554 €	471 592,94 €



RÉSULTATS 2024 – BUDGET COMMUNE

	DEPENSES	RECETTES	Résultats 2024	Résultats 2023	Résultats de clôture
FONCTIONNEMENT	2 274 182,08 €	2 944 073,46 €	669 891,38 €	- €	669 891,38 €
INVESTISSEMENT	1 488 472,51 €	471 592,94 €	- 1 016 879,57 €	1 932 411,99 €	915 532,42 €
TOTAL	3 762 654,59 €	3 415 666,40 €	- 346 988,19 €	1 932 411,99 €	1 585 423,80 €

Mise au vote des résultats 2024 « Commune » tel que présenté :

Mise au vote



RÉSULTATS 2024 – BUDGET COMMUNE

	DEPENSES	RECETTES	Résultats 2024	Résultats 2023	Résultats de clôture
FONCTIONNEMENT	2 274 182,08 €	2 944 073,46 €	669 891,38 €	- €	669 891,38 €
INVESTISSEMENT	1 488 472,51 €	471 592,94 €	- 1 016 879,57 €	1 932 411,99 €	915 532,42 €
TOTAL	3 762 654,59 €	3 415 666,40 €	- 346 988,19 €	1 932 411,99 €	1 585 423,80 €

Proposition d'affectation des résultats 2024 :

OPFI – 1068 - Excédent de fonctionnement 2024 : **669 891,38 €**

Proposition d'affectation des résultats du budget « Commune » 2024 :

233 976,00 € en recette de fonctionnement du budget commune.

435 915,38 € en recette d'investissement du budget commune.

OPFI – 001 - Excédent d'investissement 2024 : **915 532,42 €**



TAUX DE FISCALITÉ 2025 :

Rappels taux de fiscalité 2024 :

(Vote du CM du 22/02/2024)

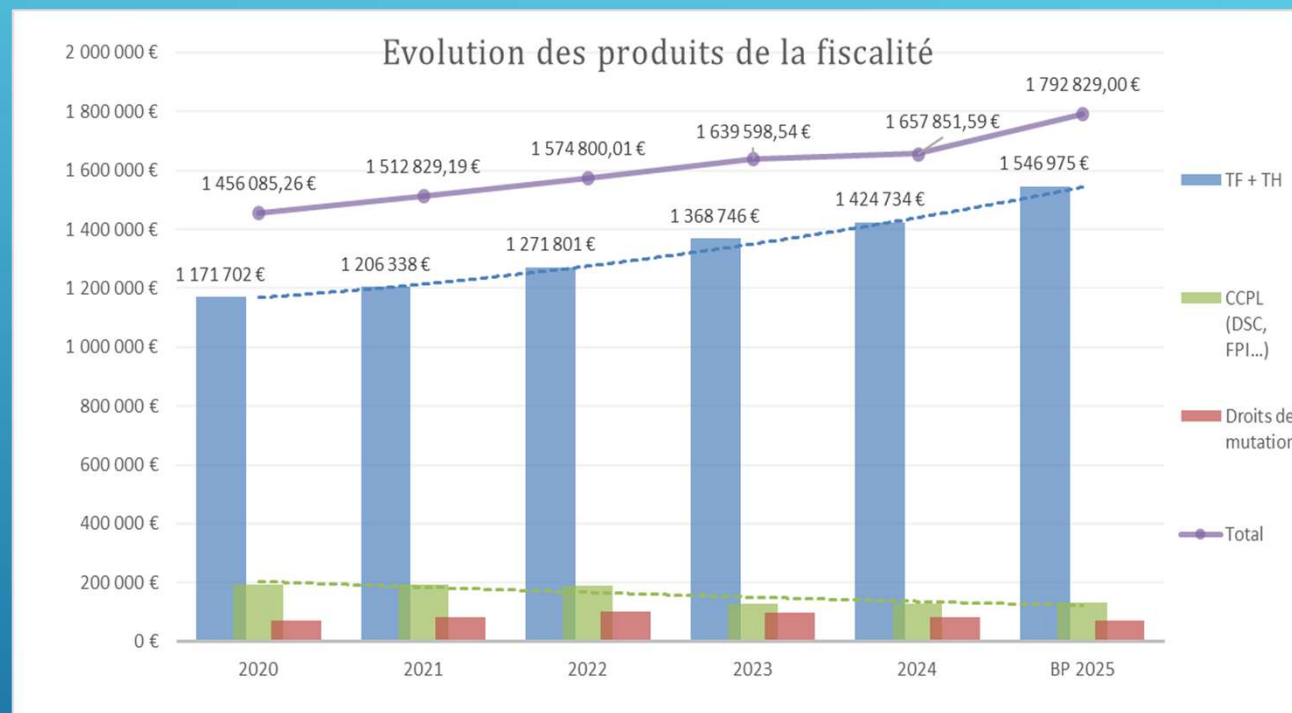
- Taxe Habitation : 15,51 %
- Taxe Foncier Bâti : 36,31 %
- Taxe Foncier Non Bâti : 40,69 %

** Le taux de la TH est figé depuis 2019 et ne s'applique que sur les résidences secondaires et les logements vacants*

Proposition Taux de fiscalité 2025

(Commission des finances du 02/03/2023) :

- Taxe Habitation : 15,51 %
- Taxe Foncier Bâti : 36,31 %
- Taxe Foncier Non Bâti : 40,69 %



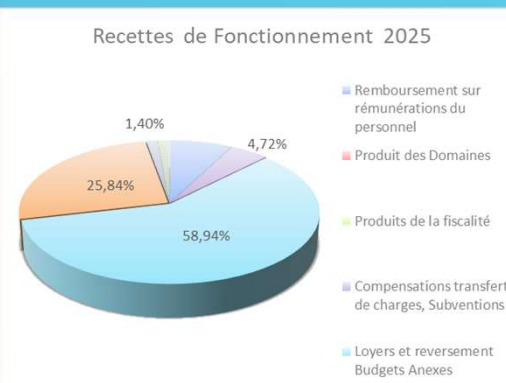
Mise au vote



BP 2025 – BUDGET COMMUNE :

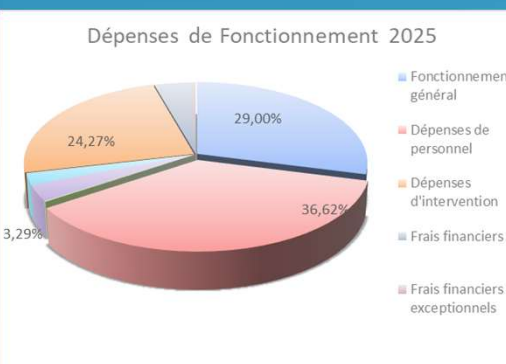
Section Fonctionnement **3 041 743 €**

Chapitre	RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2025
2	Excédent de fonctionnement N-1	7,7%	233 976 €
13	Remboursement sur rémunérations du personnel	0,0%	- €
42	Cession d'actifs, sortie inventaire	0,0%	- €
70	Produit des Domaines	4,7%	143 475 €
73	Produits de la fiscalité	58,9%	1 792 829 €
74	Compensations transfert de charges, Subventions	25,8%	785 934 €
75	Loyers et reversement Budgets Annexes	1,4%	42 443 €
76	Produits financiers	0,0%	- €
77	Produits exceptionnels, Cession immobilisations	1,4%	43 086 €



Total Recettes de Fonctionnement : 100,0% 3 041 743 €

Chapitre	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2025
011	Fonctionnement général	29,0%	881 295 €
012	Dépenses de personnel	36,6%	1 112 840 €
	Dégrèvement Jeunes Agriculteurs	0,1%	4 000 €
023	Autofinancement prévisible	3,3%	100 000 €
042	Dotations Amortissements, cession immobilisations	2,3%	70 000 €
65	Dépenses d'intervention	24,2%	737 608 €
66	Frais financiers	4,0%	123 000 €
67	Frais financiers exceptionnels	0,3%	10 000 €
68	Dotations aux amortissements, provisions, créances	0,1%	3 000 €



Total Dépenses de Fonctionnement : 100,0% 3 041 743 €

BP 2025 – BUDGET COMMUNE :

Section Investissement

3 010 636 €

Recettes d'investissement		BP 2025
		3 010 636 €
Opérations Financières - OPFI		1 698 923 €
1068	Excédent Fonctionnement 2024	435 915 €
001	Excédent d'investissement 2024	915 532 €
10222	Fonds de compensation TVA 2024	186 239 €
021	Autofinancement prévisible	100 000 €
2804181	Amortissements	61 237 €
Zone Artisanale de Trievin - 19/Pluih		8 763 €
28046	Amortissements	8 763 €
Plan d'Eau - 30		32 340 €
1348	Fonds Etat "tempête Ciaran"	32 340 €
Terrain de football enherbé de Bel Air - 28		20 000 €
1347	Réfection - drainage - DSIL 2023	20 000 €
Espace de restauration du Plan d'Eau - 11002		905 890 €
13461	Dotation Detr 2024	175 000 €
1322	Région Bien Vivre partout en Bretagne	150 000 €
	Emprunt Espace de restauration du Plan d'eau	521 274 €
13251	Fonds de concours Intercommunalité	59 616 €
Espace jacques de Menou - 31		6 583 €
1348	Fonds vert - Réfection Eclairage salle de sports	6 583 €
Chapelle de Lambader - 10004		18 754 €
1323	Subvention du Département sur mission diagnostic	5 358 €
Salle Animation Jeunes Enfants - 10006		287 800 €
1323	Matériel informatique (Dispositif Territoire Numérique Educatif)	7 800 €
13462	Dotation Dsil 2024 sur travaux de rénovation Bâtiments à disposition Ecole	80 000 €
1348	Fonds vert 2024 Rénovation thermique sur Bâtiments à disposition Ecole	200 000 €
1348	Fonds vert 2024 Rénovation thermique	
Salle de Sports de Bel Air - 17		6 583 €
1348	Fonds vert - Réfection Eclairage salle de sports	6 583 €
Aménagement du bourg - 13		25 000 €
10226	Taxe d'aménagement	25 000 €
1345	Amendes de Police	

Investissement Recettes	BP 2025
Opérations Financières - OPFI	1 698 923 €
Zone Artisanale de Trievin - 19/Pluih	8 763 €
Plan d'Eau - 30	32 340 €
Terrain de football enherbé de Bel Air - 28	20 000 €
Espace de restauration du Plan d'Eau - 11002	905 890 €
Espace jacques de Menou - 31	6 583 €
Chapelle de Lambader - 10004	18 754 €
Salle Animation Jeunes Enfants - 10006	287 800 €
Salle de Sports de Bel Air - 17	6 583 €
Aménagement du bourg - 13	25 000 €
	3 010 636 €



BP 2025 – BUDGET COMMUNE :

**Section
Investissement
3 010 636 €**

Principaux investissements 2025 :

Capital des emprunts	250 000 €
Espace de restauration plan d'eau – Travaux	1 541 531 €
Réseau Rue Capitaine de Menou et Messinou – Travaux	200 000 €
Aménagement Centre bourg – Eclairage public(SDEF)	143 565 €
Stade Guy de Réals– Projecteurs LEDS et sonorisation	140 483 €
Espace rural - Travaux voirie 2024	135 083 €
Espace rural - Travaux voirie 2025	100 000 €
Réseau Rue Capitaine de Menou et Messinou – Enfouissements	70 000 €
Espace de restauration plan d'eau – Maitrise d'œuvre	45 961 €
Espace J. De Menou– Réfection des rampes d'éclairage en LEDS	41 543 €
Salle Bel Air – Réfection des rampes d'éclairage en LEDS	35 700 €
Aménagement du bourg – Eclairage public Rue Xavier Grall	20 000 €
Plan d'eau – Barrière aire de camping car	16 000 €
Aménagement du bourg Eclairage LED (<i>Intracting</i>)	13 330 €

Investissement Dépenses	BP 2025
Opérations financières - OPFI	260 000 €
Espace Rural - 12	268 157 €
Plan d'eau - 30	39 581 €
Aménagement du bourg - 13	75 871 €
Réfection des réseaux d'eaux rues Capitaine de Menou et de Messinou	270 000 €
Réserves immobilières - 10003	15 000 €
Travaux d'aménagement du centre-bourg - 21	143 565 €
Terrain de football Guy de Réals - 28	151 220 €
Locaux et Matériels services techniques - 32	8 095 €
Espace Culturel du Plan d'Eau - 36 - Maison de l'Enfance	2 562 €
Mairie - 11001	9 748 €
Espace Jacques de Menou - 31	45 627 €
Salle de Sports de Bel Air - 17	35 700 €
Espace de Restauration du Plan d'Eau - 11002	1 619 956 €
Zone Artisanale de Trievin - 19 - PLUi-H	8 763 €
Salle Animation jeunes Enfants - 10006	10 000 €
Espace associatif de Bel Air - 10002	10 000 €
Cimetière - 10009	8 119 €
Chapelle de Lambader - 10004	28 672 €
	3 010 636 €



BP 2025 – BUDGET COMMUNE

MISE AU VOTE DU BP 2025 « COMMUNE » TEL QUE PRÉSENTÉ :

SECTION D'INVESTISSEMENT : **3 010 636 €**

SECTION DE FONCTIONNEMENT: **3 041 743 €**

Mise au vote

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2025 :

- Suite aux propositions des différentes commissions, puis de la commission des finances, il est proposé de voter les subventions ci-dessous :

Associations Sportives et culturelles	30 505 €
ART et ZIK	2 500€
Société de Chasse	1 000 €
Théâtre	400 €
AVEL Lambader	3 000 €
PLOUVORN Handball	7 500 €
AGP Football	7 000 €
Foulées Plouvornéennes	500 €
Club de Judo	500 €
TROADE	400 €
Tennis Club	1 115 €
Cyclo Club	1 000 €
Animation Plouvorn	4 640 €
Pétanque Club	650 €
Divaskell PLOUVORN	300 €

Associations Sociales	2 000 €
ADAPEI QUIMPER	50 €
FNATH – Accidentés du travail – Landivisiau	80 €
Les Resto du cœur BREST	200 €
Le secours populaire MORLAIX	200 €
Le secours catholique	200 €
Croix rouge - LANDERNEAU	100 €
Association Céline et Stéphane / leucémie espoir	100 €
Rêve de Clown	150 €
Paysans Solidaires	100 €
ASAD (association pour le soutien des adultes en difficulté	100 €
CIDFF (Centre Information Droits Femmes et Famille)	100 €
Les voix d'Héméra	100 €

Associations patriotiques	400 €
Officiers mariniers	250 €
UNC	150 €

Amicale du personnel communal	5 000 €
-------------------------------	---------

Associations diverses	300 €
Agriculteurs de Bretagne	300 €

Mise au vote



BP 2025 - BUDGET ANNEXE ALSH

Fonctionnement : **281 716 €**

Mise au vote

Dépenses		BP 2024
		208 559 €
O11	Fonctionnement Général	70 800 €
60621	carburants	500 €
60623	Fournitures alimentaires	13 000 €
60631/60624	Fourniture produits entretien	1 000 €
6064	Fourniture administrative	1 000 €
6068/60632	Fournitures diverses	5 000 €
627	Frais réglementaire interbancaire	500 €
6288	Spre, Sacem, droits musique	2 000 €
6251	Indemnités de déplacement	1 000 €
6184	Formation	1 000 €
6228	Animations, sorties, spectacles	28 000 €
611	Prestations pour activités	7 000 €
6234	Frais de réception	300 €
61358	Location	500 €
6283	Frais d'entretien des locaux ALSH	10 000 €
65	Dépenses d'intervention	5 000 €
6574	Subvention Animations Plouvorn	5 000 €
O12	Charges de personnel	116 700 €
6218	Personnel Ogec mis à disposition	6 000 €
6215	Personnel affecté par la Commune	110 000 €
6413101	Dispositif Argent de Poche	700 €
OO2	Déficit de fonctionnement	16 059 €
OO2	Déficit de fonctionnement 2023	16 059 €

Recettes		BP 2024
		208 559 €
OO2	Excédent antérieur reporté	- €
OO2	Excédent antérieur reporté	
70	Participation des familles	75 000 €
70632	Adhésion/Participation des familles	75 000 €
70875	Remboursement Plouénventer voyage Astérix	
74	Dotations et subventions	133 559 €
747888	Contrat Enfance Jeunesse	
74718	Subventions Caf, ...	30 000 €
74758	Aides de l'Etat/CCPL	15 000 €
74888	Subvention Association Centre Aéré	
74888	Subvention de la Commune	88 559 €
74888	Subvention MSA	
77	Produits exceptionnels	- €
7718	Excédent Cesu, reliquat	
7718	Reversement ASC	



BP 2025 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT KERRIOU

Fonctionnement : **3 048 309 €**

DEPENSES					RECETTES				
article	Niv	intitulé	observations	PREVISIONS	article	Niv	intitulé	observations	PREVISIONS
2	OO2	résultat fonct. reporté	déficit		2	OO2	résultat fonct. reporté	excédent	
6015	O11	Terrains à aménager	acquisition du terrain	518 989 €	7015		vente macro-lot « béguinage'	vente parcelles	110 890 €
6045	O11	Achat d'études	Architecte, DDE,	89 823 €	7015		Vente 48 lots		1 350 874 €
605	O11	travaux	voirie, VRD,..	1 837 074 €	704		Desserte en gaz		
6045	O11	Redevance archéologie préventive	sur Taxe aménagement		74758		Subvention DRAC	Travaux archéologie	194 333 €
6522	65	Reversement de l'excédent	au budget principal		774		subvention exceptionnelle	subv. budget principal	
65888	65	Régularisation centimes de TVA			7552		prise en charge du déficit	par le budget principal	
6611	66	intérêts emprunt		10 000 €	7588		Régularisation cts de TVA		
7133	42	variation des en cours	Annul stock initial	490 349 €	7133	O42	variation des en cours	intégration stock final	1 290 138 €
71355	O42	Variation du stock	Annul stock initial	- €	71355	O42	variation terrains aménagés	intégration stock final	
608	O43	frais accessoires	transfert intérêt	- €	796	O43	transfert charges	transfert intérêts	
TOTAL				2 946 235 €	TOTAL				2 946 235 €

Mise au vote

Investissements : **3 436 890 €**

DEPENSES					RECETTES				
article	Niv	intitulé	observations	PREVISIONS	article	Niv	intitulé	observations	PREVISIONS
1	OO1	résultat inv. reporté	déficit	490 349 €	1		résultat inv. reporté	excédent	
1641	16	emprunt	remboursement capital		1641	16	emprunt	Souscription	1 290 138 €
168748	16	avance commune	Remboursement à la		168748	16	avance commune	Versement par la	
3351	O40	Stocks de terrains-en cours	Int stock final-Terrains		3351	O40	Stocks de terrains-en cours	Annul stock initial-	
3354	O40	Stocks d'études-en cours	Int stock final-Etudes		3354	O40	Stocks d'études-en cours	Annul stock initial-	
3355	O40	Stocks de travaux-en-cours	Int stock final-Travaux	1 290 138 €	3355	O40	Stocks de travaux-en-cours	Annul stock initial-	490 349 €
33581	O40	Stock annexes-en cours	Int stock final-annexes		33581	O40	Stock annexes-en cours	Annul stock initial-	
33586	O40	Stocks financiers - en cours	Int stock final-frais		33586	O40	Stocks financiers - en cours	Annul stock initial-	
3555	O40	Stock final - terrains	intégration du stock	- €	3555	O40	reprise stock initial-terrains	Annul stock initial-	
TOTAL				1 780 487 €	TOTAL				1 780 487 €

MERCI DE VOTRE ATTENTION